ABONNEMENTS 3 mals 6 mels 1 a

Oironds et limítrophes 8 50 161 30 f. Prance et Golonies... 9 > 171 32 i. Etrangez....... 10 201 40 f.

# CE QUE LES GRÈVES

Nul ne peut dire encore ce que sera la grève du 21 juillet, mais certes, si elle avorte, jamais souris n'aura eu pour mère une plus grosse montagne et jamais, si elle aboutit, aucune perturbation publique raura été annoncée avec plus de tinta-marre. Elle s'offrit une telle réclame, à la veille des fêtes de la Victoire, que l'opinion Penvisagerait volontiers comme une sorte de vacances nationales supplémentaires. Les journaux illustrés n'ont-ils, pas propagé de la grève des transports parisiens l'image d'une promenade collective et familiale au bois? Depuis des semaines, en effet, les grèves s'immiscent dans nos mœurs sociales avec l'allure de civertissements périodiques populaires. Or, les comptes d'un peuple meritent qu'on les tienne avec le même souci que des comptes de ménage. En bon chef de maison, notre ministre des finances devraît avoir déjà chiffré la dépense et dit à ses taillables :

W Vous voulez rire? C'est tant. » Les ouvriers de la métallurgie parisienne ont chômé récemment pendant vingtcinq jours pleins. Ils étaient deux cent mille gagnant en moyenne seize francs. La grève se solde pour eux par un man-que à gagner de trois millions deux cent mille francs par jour, soit quatre-vingts millions. On estime dans la métallurgie que le salaire ouvrier représente environ le tiers du rapport de la production. Sans doute les matières ouvrées n'ont pas été détruites. Il n'empêche que la grève se chiffre pour l'industrie par un manque à rentrer de deux cent quarante millions. De petits incidents comme la greve parisienne des peintres en bâtiment, où la moitié seulement des effectifs prirent part

durant six jours, à dix-neuf francs cin-quante par tête pour cinq mille peintres, leur a fait perdre cinq cent quatre-vingt mille francs. Au Métro, quatre mille employés qui recevaient alors quinze francs, abandonnerent en treize jours cinquante-deux mille journees de travail, c'est-à-dire huit cent mille francs. Les récettes journalières moyennes tombaient, pour ces treize jours de trois cent cinq à cent cinquante mille francs mettant la Compagnie en déficit de deux millions. Trois millions ce déjeuners sur l'herbe nont une dépense culières moyennes tombaient, pour ces treize linaire exagérée. La grève des mineurs a fait beaucoup

parler d'elle. Cent cinquante mille ouvriers environ quittèrent le travail pendant vingtdeux jours. Le tarii moyen des salaires, en juin dernier, tournait autour de treize francs. C'est donc un million neuf cent cinquante mille francs chaque jour, en tout quarante-trois millions que les mineurs n ont pas touchés. En prenant pour base la production des mines du Centre et du Midi et le dernier chiffre connu de mai 1919, on arrive à un déficit d'extraction d'environ huit cent maie tornes. Ce charbon nécessaire à nos usines, qui leur se-rait revenu sur le carreau de la mine a cinquante francs, il a bien fallu l'acheter à l'étranger au prix de cent vingt-cinq francs. Ce n'est pas par-dessus les moulins mais par-dessus nos frontières que s'en

sont allés ainsi plus de cent millions. Notre production est-elle donc excessive pour la jeter au gouffre des pertes sèches, et sommes-nous assez riches pour nous infliger à nous mêmes des impôts d'autant olus lourds qu'ils sont plus inutiles? Si l'on estimait dans son ensemble le coût des grèves qui ont surgi depuis le prin-temps, à quel total ne parviendrait-on pas? Avec l'argent ainsi perdu on pourrait reconstruire Saint-Quentin ou Soissons, relever des usines et des exploitations rurales de nos régions dévastées, édifier une vaste cité ouvrière, et quel argent retour-nerait plus légitimement à l'Etat que celui dont les citoyens ne veulent pas? Ce n'est pas sous couleur de fête, mais

odromes qu'il faut voir venir la mantfestation du 21 juillet. Peut-être aura-t-elle pour effet de ramener les ouvriers de bon-sens à considérer dans quelle mesure elle atteint les intérêts vitaux du pays. Déjà les cheminots membres du S. P. C. F. (groupe Paris-Etat) prennent position con-tre la C. G. T. et terminent leur protestation par ces mots : " Pour la France, pas de défection le 21 juillet!» Combien de leurs camarades les suivraient s'ils supputaient les conséquences financières du

ans les conditions que présagent de tels

mouvement projeté. En l'absence d'un organisme de statistique générale qui permettrait de terminer les enquêtes avant qu'elles aient perdu toute valeur pratique, on se trouve réduit aux recherches particulières. Les grandes Compagnies de chemin ae fer n'ont pas de bureau spécial où ces études soient rapidement poursuivies. Peu importe d'ailleurs à la question présente. Les ionnées certaines autorisent un calcul de probabilité où l'essentiel est de ne tabler que sur des minima. L'erreur, en ce cas, etant en moins, les chilfres, si gros qu'ils soient, ne sont que l'expression atténuée

Les recettes brutes des six grands réseaux pour 1919 montent à des sommes de l'ordre de 2 milliards, ce qui correspond au total journalier de 6 millions. 'ensemble des salaires, primes et indemnités est de l'ordre d'un milliard et demi, poit de 4 millions par jour. En cas de grève générale, l'argent perdu par les ré-seaux et par leur personnel monte à 10 millions par jour.

Au métro, en restant à l'estimation de 4,500 grévistes gagnant 15 fr. et au total journalier de 305,000 fr. de recettes brutes pour la Compagnie, le manque à ga-gner serait de 372,000 fr. par jour. Si l'on considère en outre les autres entreprises de transports parisiens, Nord-Sua, omnibus et tramways, des calculs analogues conduisent à doubler le chiffre ci-dessus. La grève des transports à Paris coûterait donc 750,000 fr. par jour.

A combien monterait l'addition qui ajouterait aux sommes ainsi établies pour deux ou trois corporations celles que fourniraient les autres: mines, alimentation, entrepreneurs, métallurgie, tissages, postes et télégraphes, employés, industries de tous genres? Et qui nous dira les frais secondaires de la grève, ceux qu'elle entrainera par ses conséquences ? M. Bidegaray lui-même estime que la perturba-tion née de l'arrêt total des chemins de fer pendant vingt-quatre loures se prolongera au moins quinze ou vingt jours. Qu'en contera-t-il à l'industrie, au commerce, à tous les citoyens français? L'imagination

se refuse à le prévoir. L'effet immédiat se produira par une hausse brusque de tous les produits, depuis le charbon jusqu'aux pommes de terre. Cette hausse s'ajoutera encore à la formidable facture. Et ce sera nous qui paierons, nous les ouvriers, les patrons, les consommateurs, toute la France. Comment les braves gens qu'une bande d'a-gitateurs conduisent vers la grève politique sous prétexte de protestation contre la vie chère ne voient-ils pas qu'on les mène précisément à la hausse frénétique de tou-Jacques DUVAL.

### LA COMMISSION DE LA PAIX ENTEND M. CLEMENCEAU

La France est à l'abri d'une agression allemande, déclare le Président du Conseil

Le président du conseil a fait porter tou-tes ses explications, ainsi que l'y invitait de questionnaire que la commission lui avait adressé, sur la question de la rive gau-

lo c. le numéro

avait adressé, sur la question de la rive gauche du Rhin. A l'appui de ses explications, il a déposé sur le bureau de la commission toute une série de documents.

M. Clemenceau a fait l'historique de la question et a montré son évolution à travers les différentes réunions de la Conférence; il a rappelé l'opinion du maréchal Foch, qui a préconisé l'établissement des têtes de pont sur le Rhin et leur détention par les troupes de l'Entente. Il a montré à ce sujet que le chef des armées alliées avait reçu toute liberté de s'exprimer, soit par écrit, soit verbalement, et qu'il le fit devant la réunion des Quatre, devant la Conférence, devant le conseil des ministres.

Le président du conseil a déclaré que le

Le président du conseil a déclaré que le traité tel qu'il se comportait, auquel s'ajoutaient les traités de garantie, assurait la sécurité de la France, et qu'ayant eu à opter, ll avait opté pour cette protection de la sécurité française issue du traité et des traités de garantie, à l'exclusion de l'établissement des têtes de pont que la France eût été seule à garder et qui, à son avis, auraient entraîné dans l'ordre politique et militaire des difficultés.

Le président du conseil, s'expliquant sur ces traités de garantie et sur l'aide militaire, laquelle, au cas de provocation de l'Allemagne, est prévue de la part de l'Amérique et de l'Angleterre, rappelle que, si ces traités eussent existé en 1914, ils auraient conjuré la guerre même avec une Allemagne forte eussent existé en 1914, ils auraient conjuré paix, M. Clemenceau a exprimé le regret de ne pouvoir faire cette... (censuré). Rappelant la puissance de création et de fabrication de ces deux pays, M. Clemenceau a en eux toute confiance, la France sa-

chant qu'au seuil d'une querre juste, jamais les libres démocraties ne limiteront leur effort et qu'au contraire elles le donneront

de la nôtre est une garantie.

Il ajoute que l'armée allemande est réduite à cent mille hommes; que toute manœuvre de troupes à 50 kilomètres de la rive droite du Rhin est considérée comme M. Clemenceau pense que la sécurité fran-

Paris, 17 juillet. — Le président du conseil a été entendu cette après-midi par la commission de la paix. Il était accompagné de M. Tardieu.

caise sera assez forte pour qu'une réduction notable du service militaire puisse être introduite dans nos lois.

Le président du conseil, dont l'audition a introdutte dans nos lois.

Le président du conseil, dont l'audition a duré près de trois heures, a répondu à des questions posées par MM. Barthou, rapporteur général; Cornudet, Marin, Charles Benoist, Piou, Margaine, Candace, Ancel, De Mun, Escudier, Sibille et De La Ferronnays. Après le départ de MM. Clemenceau et Tardieu, la commission a entendu le rap-port de M. Daniel Vincent sur la navigation aérienne; de M. René Besnard sur les colo-nies allemandes et le traité franco-anglais conclu au sujet du Cameroun.

Paris, 18 juillet. — Au procès-verbal officiel de l'audition de M. Clemenceau à la commission de la paix peuvent être ajoutées ces précisions :

La commission avait demandé au prési-La commission avait demandé au président du conseil communication des lettres du maréchal Foch concernant l'occupation de la rive gauche du Rhin et les procèsverbaux des réunions de la Conférence de la paix. M. Clemenceau a finalement consenti à remettre à la commission les deux lettres du maréchal Foch, ainsi que le texte de la protestation faite le 6 mai en réunion plénière par le généralissime français au sujet des clauses militaires du traité de sujet des clauses militaires du traité de paix. En communiquant ces documents, le président du conseil, sur une observation présentée par un membre de la commission, a déclaré que ces documents étaient désormais la propriété de la commission, qui en ferait état, si elle le jugeait à propos, mais sous sa responsabilité. En ce qui concerne les procès-verbaux de la Conférence de la Ainsi que le mentionne le procès-verbal, M. Clemenceau a dû répondre à un grand nombre de questions qui lui ont été posées, notamment par M. Louis Marin, rapporteur général du budget, député de Meurthe-et-Moselle, sur les clauses militaires et financières du traité Comme M. Louis Marin. cières du traité. Comme M. Louis Marin protestait contre l'attitude du président du

« linterpellez-moi! a répondu M. Clemenceau; je vous répondrai! J'ai eu plaisir de m'entretenir du traité avec tous vos collègues qui m'ont fait l'honneur de venir dans mon cabinet; je ne leur ai rien caché. Je suis chef du gouvernement. En cette qualité, conformément aux lois constitutionnelles, je dois négocier et faire les traités. Au Parlement de les apprécier. L'ai fait mon

## LA CONFÉRENCE ET LA PAIX

Une importante séance au Conseil suprême Paris, 18 juillet. - Le Conseil suprême d'ordinaire. De nombreuses personnalités y ont pris part, et entre autres la présence du maréchal Foch a été très remarquée. Le communiqué officiel annonce que le Conseil s'est occupé du ravitaillement de l'Autriche. Il est certain cependant que d'autres questions plus importantes sont venues également sur le tapis. La question du ravitaillement de l'Autriche a été soulevée par une Note de la délégation de Saint-Germain, qui avait demande que les envois de vivres à destination de Vienne soient continués durant les mois d'août et de sep-tembre. Il est probable que satisfaction sera donnée à cette requête.

Tous les problèmes, autrement plus vastes, qui doivent occuper maintenant les séances du Conseil suprême, ont trait à l'ensemble des dispositions et modalités né essaires pour assurer l'exécution réguliè e du traité. Il y a donc tout d'abord l question de l'occupation de la rive gauch lu Rhin et les dispositions d'ordre militair

prendre après la démobilisation et le re-ait des troupes anglaises et américaines, est cette question qui a motivé, paraît il, la présence du maréchal Foch. Le traité avec l'Autriche va être prêt Paris, 17 juillet. — Les dernières clauses du traité avec l'Autriche sont presque terminées

et seront remises incessamment. Le retour de la délégation turque

à Constantinople Constantinople, 15 juillet. - La délégation turque auprès de la Conférence de la paix est rentrée ce matin par Constantza à bord de trois torpilleurs français. La délégation a été

reçue par l'aide de camp du sultan et s'est rendue directement au palais. On réclame à l'Allemagne les anciens ministres jeunes - turcs Constantinople, 15 juillet. — Les négocia-tions entre la Sublime-Porte et les représen-

tants des puissances alliées se poursuivent activement au sujet de la reddition par l'Allemagne de Talaat-Pacha, Enver-Pacha et Djmal-Pacha, condamnés à mort par la Courmartiele. On caphra comitant de les représentants des poursuires de la reddition par l'Allemagne de Condamnés à mort par la Courmartiele.

martiale. On espère arriver rapidement à une solution définitive Pas de Confédération balkanique

Paris, 18 juillet. - La délégation hellénique ommunique la note suivante: « Depuis quelques jours, divers journaux en France et en Angleterre ont publié la fantai-siste nouvelle que des négociations seraient en

cours entre les cabinets d'Athènes, Belgrade et Sofia en vue de l'établissement d'une Confédération balkanique. Il suffit d'indiquer que cette nouvelle a été forgée en Allemagne pour comprendre qu'elle a été lancée dans l'espoir d'inspirer à l'opinion des sentiments d'indulgence à l'égard de la Bulgarie au moment où ses plénipotentiaires sont arrivés en France. Tout le monde comprend que la seule union actuellement possible dans les Balkans est entre la Grèce, la Roumanie et la Yougo-Slavie, qui en compatible dans les Balkans est entre la Grèce, la Roumanie et la Yougo-Slavie, qui en compatible dans les Balkans est entre la Grèce, la Roumanie et la Yougo-Slavie, qui en compatible dans les Balkans est entre la Grèce, la Roumanie et la Yougo-Slavie, qui en compatible dans les Balkans est entre la Grèce, la Roumanie et la Yougo-Slavie, qui en compatible dans les Balkans est entre la Grèce la Roumanie et la Yougo-Slavie, qui en compatible dans les la Roumanies et la Yougo-Slavie, qui en compatible dans les la Roumanies et la Yougo-Slavie, qui et la Roumanie et la Roumani qui on combattu et triomphé ensemble dans la lutte pour le droit et la justice. La Bulgarie ne saurait être admise à faire partie d'une pa reille union avant que le temps n'ait estompe le souvenir de ses crimes et qu'elle ait donné des preuves matérielles de renonciation à toute politique d'impérialisme. »

Une importante concession du Japon New-York, 18 juillet. — Les diplomates ont reçu une information confidentielle de Washington d'après laquelle le Japon se prépare à annoncer publiquement qu'il renoncera à tous droits sur la péninsule de Shanting à l'avecation des corressions de Shantung, à l'exception des concessions de chemins de fer et de certaines colonies en dehors des enceintes fortifiées. On croit que, comme résultat, les délégués chinois signe-ront le traité et qu'une partie de l'opposition dans le Sénat américain sera écartée. Le Japon avait déjà fait cette promesse au président Wilson, à MM. Clemenceau et Lloyd George.

Le gouvernement anglais veut hâter la ratification de la convention militaire avec la France.

Londres, 18 juillet. — A la Chambre des communes, M. Bonar Law a annoncé que le traité de paix et la convention anglo-française seront déposés sur le bureau de la Chambre lundi prochain. Il a ajouté: « Quoique le gou-vernement n'ait aucunement l'intention d'imposer son point de vue, il attache la plus gran de importance à cette convention, et désire très vivement que les formalités de procédure qui devront aboutir à son approbation soien terminées le plus rapidement possible.»

Un accord colonial anglo-belge

Paris, 18 juillet. - Un accord colonial est intervenu entre l'Angleterre et la Belgique. Cet accord a eu pour point de départ le partage de la colonie allemande de l'Est africain allemand, dont les Belges ont revendi-qué une partie en compensation de la part très brillante prise par le corps du général Tombeur aux opérations coloniales. Au cours des négociations, le champ de la discussion s'est beaucoup élargi. La Belgique a été amenée à céder à l'Angleterre une partie assez considérable de ses anciennes Possessions du Congo dans la région du Tangayika, et à recevoir en échange une grosse part de la colonie allemande. La combinaison est avantageuse pour tout le monde. de. Les Anglais assurent la communication du Cap au Caire. Les Belges reçoivent des territoires riches et sept millions de sujets, alors qu'ils n'en abandonnent que trois mil-lions. Il reste à faire ratifier l'entente par e Conseil suprême.

Une mise au point du maréchal Haig Londres, 18 juillet. - Dans un discours qu'il a prononcé aujourd'hui à Londres, le maréchal Douglas Haig a fait une allusion aux déclara-tions récentes qu'il a faites à Newcastle, au sujet des efforts de l'empire britannique et des alliés;

« Nous n'avons pas le droit, a-t-il dit, de refuser ce qu'on nous doit, mais cela ne signireinser de qu'on nous doit, mais ceia ne signi-fie pas un amoindrissement des efforts et des exploits de nos alliés, Rien n'est plus loin de ma pensée, et rien de ce que j'ai dit n'a jamais été prononcé dans cette intention. J'ai si sou-vent exprimé en public mon admiration pour les exploits de nos alliés, aussi bien sur le front occidental que sur le front oriental, et qu'ils appartiennent à l'ancien ou au nouveau monde, qu'il me sera bien permis d'adresser quelques paroles de louange à mes compatriotes, sans offenser ceux dont les acles de haves par les acles de la compatricité. bravoure sur les champs de bataille ont tout

### L'ASSASSINAT du sous-officier Mannheim

L'Allemagne n'a pas encore répondu

Paris, 17 juillet. — Le gouvernement n'a pas encore reçu de réponse du gouvernement al-lemand à la mise en demeure du maréchal Foch, consécutivment au meurtre d'un sous-ficien français à Benjing et toutent à la blavie officier français à Berlin et tendant à obtenir une indemnité de 100,000 francs pour la famille et une amende de un million pour le gouvernement français.

LE CORPS DU SERGENT MANNHEIM VA ETRE RAMENE EN FRANCE Paris, 18 juillet. — D'après des informations venues de Berlin, le corps du sergent Mann-heim a été mis en bière en présence des mem-bres de la mission militaire française. Il sera transporté en France aux frais du gouverne-

### MORT DE M. CHAUMIÉ ancien garde des sceaux

Agen, 18 juillet. — M. Chaumié, sénateur de Lot-et-Garonne, ancien garde des sceaux, s'est éteint la nuit dernière dans sa propriété de Fourtic, près d'Agen. Il était âgé de soixante-Après de bonnes études au lycée d'Agen, M. Chaumié avait fait son droit. Il se destina d'a-bord à l'enseignement dans les Facultés de droit, mais bientôt une autre vocation se des aroli, mais bientot une autre vocation se des-sina en lui, et il se fit inscrire au barreau. Il fut l'éloquent avocat des journaux républicains poursuivis par le gouvernement du 16 Mai. Ses concitoyens pensèrent à lui pour les charges successives de la vie publiqué. Conseiller mu-nicipal, puis maire d'Agen, il entra au Sénat en 1896.

Au Sénat, ses lumières, son talent et son caractère furent hautement appréciés. Grand-maître de l'Université, ministre de la justice, M. Chaumié avait gardé, en reprenant son fau-teuil au milieu de ses collègues, la haute auto-rité du à son talent. rité due à son talent, à son expérience et aux services rendus. Ajoutons que chez M. A. Chau-mié le lettré allait de pair avec le juriste.

Foch est parti pour Londres Paris, 18 juillet. - Le marchal Foch, se rendant en Angleterre pour assister aux fêtes de la Victoire, a quitté Paris hier soir. Il est ac-

conseil au sujet de ces questions :

RUSSIE Les succès des Polonais

Varsovie, 17 juillet. — L'armée polonaise avance sur tous les fronts. Depuis le 8 juillet, 1,840 prisonniers, 9 canons, 42 mitrailleuses et de grandes quantités de munitions ont été enlevés aux bolcheviks. Sur le front de l'Ouest, les forces polonaises ont arrêté une forte attaque des troupes allemandes.

Les bolcheviks occupent les ambassades à Pétrograd

Helsingfors, 17 juillet. — Les bolcheviks au-raient occupé toutes les ambassades et consu-lats étrangers à Pétrograd et arrêté tout le per-

ALLEMAGNE

Une République à Berkenfeld Coblence, 16 juillet. - Dans la journée du

Coblence, le juillet. — Dans la journée du 14 juillet, un gouvernement provisoire s'est constitué dans la principauté de Berkenfeld, il a proclamé la République et a déclaré rompre tout lien avec le grand-duché d'Oldenburg, dont la principauté faisait partie jusqu'alors. Cette proclamation a été accueillie avec sympethic par la population. La ville est calme pathie par la population. La ville est calme.

Une grève générale en Poméramie

Berlin, 18 juillet, via Genève. — Les transports sont à peine rétablis à Berlin que les journaux parlent d'une grève des ouvriers ruraux dans différentes parties de l'Allemagne. On ignore les motifs de cette grève en Prusse et en Westphalie; mais, en Poméranie, le gouvernement lui-même l'a provoquée en envoyant des émissaires pour exciter les ouvriers contre les junkers et pousser ceux-ci à améliorer leurs logements et à leur accorder des salaires plus élevés. Ce à quoi les propriétaires ne veulent

Le général qui commande la région a fait proclamer l'état de siège et a interdit la grève, mais les ouvriers industriels de Stettin, Stral-sund et d'autres villes de Poméranie ont déclaré la grève générale pour forcer les autorités militaires à retirer leur ordre.

Il est impossible de dire comment iront les choses; mais st la grève dure quelques sémaines et que la récolfe ne soit pas rentrée, une catastrophe est inévitable.

### AFGHANISTAN

Les opérations sur la trontière atghane Londres, 18 juillet. — Dans les combats qui ont eu lieu à Girdi le 13 juillet, les indigenes ont perdu environ 200 tués et blessés; les troupes britanniques ont eu cinq tués et sept blessés. Suivant des nouvelles de source sûre, les officiers afghans recrutent activement des troupes dans le Tirah. Le 14 juillet, les indigènes ont attaqué l'aérodrome de Bannu, mais ils ont été repoussés avant d'avoir pu endommager les appareils. Des attaques ont été également dirigées contre les camps britanniques de Lakaband et de l'Abab mais out complètement échoné.

Zhob, mais ont complètement échoué.

Bruit d'alliance entre l'Afghanistan et les soviets

au nord d'Himaubagh, mais se sont retirés dans les montagnes avant qu'aucun engage-

Helsingfors, via Copenhague, 18 juniet. — '« Isvestia », de Moscou, donne l'information suivante, que nous reproduisons sous réserve « Le gouvernement des Soviets a reconnu l'indépendance de l'Afghanistan et a accepté de nouer des relations diplomatiques avec ce pays; il a envoyé en Afghanistan un représentant du commissariat aux affaires étrangères. Une alliance offensive contre la Grande-Bretagne a été conclue sur le front de Ask-Kabad entre la gouvernement de Vive et les contres la contre de Vive et les contres de la contre de Vive et les contres de Vive et entre le gouvernement de Khva et les Soviets

ANGLETERRE

ment n'ait eu lieu.

Le général Pershing à Londres Londres, 17 juillet. — Le général Pershing a déjeuné aujourd'hui au palais de Buching-ham avec le roi et la reine.

L'emprunt de la Victoire

a donné vingt-deux milliards Londres, 18 juillet. — M. Chamberlain a annoncé que l'emprunt de la Victoire avait rapporté 708 millions de livres sterling, dont 500 millions de livres d'argent nouveau, soit, au cours actuel de la fivre (31 fr. 20), vingt-deux millions qualte vingt neut millions six cent milliards, quatre-vingt-neuf millions six cent

ESPAGNE

87 patrons assassinés à Barcelone

Barcelone, 18 juillet. — A l'occasion du nouvel assassinat d'un patron par des syndicalistes, le Conseil municipal s'est occupé de la question. Le nombre des patrons assassinés s'élève déjà à 87.

Les conseillers nationalistes ont présenté une motion protestant contre la fréquence de une motion protestant contre la fréquence de ces attentats et l'absence de protection dans laquelle le gouvernement laisse les citoyens. La motion termine en signalant l'urgence de a concession de l'autonomie de la Catalogne, seule solution possible pour faire cesser l'état actuel des choses. La motion a été approuvée à la grande majorité des voix. Le Conseil a décide de télégraphier au gouvernement dans de même sens.

### L'enquête sur la métallurgie

Nous pouvions avoir mieux que les berthas Paris, 17 juillet. - La commission d'enquête sur la métallurgie — de la Chambre — a en-tendu M. Bourgoin, ingénieur général de la marine. M. Bourgoin a fait part à la commission de ses inquiétudes du début de la guerre à propos du manque d'artillerie. On le mit à cette époque en relations avec le général Mangin, puis avec le secrétaire général de M. Millerand; mais on ne tint pas compte de ses avertissements. Le général Saint-Clair-Deville lui aurait dit par téléphone: « Nous avons trop de canons, avec la moitié moins nous pourrions agir. » Lorsque cette phrase fut prononcée, M. Bourgoin avait un témoin. Ce dernier était un sous-directeur à qui il avait terment. qui il avait tendu un écouteur.

Cette question liquidée, M. Bourgoin a entretenu la commission des éclatements de canons en 1915. Au début de cette même année, il y eut plus de 1.500 éclatements. Il fut remédié

cet état de choses, mais on ne fit rien pour l'artillerie lourde. Le secrétaire général de M. Millerand lui aurait dit, à ce sujet, qu'il n'était pas possible de modifier l'opinion du général En juillet 1915, M. Bourgoin disait à M. Charles Dumont : « Nous allons à une catastro-phe l» Ce n'est qu'en 1916 que le programme sur l'artillerie lourde fut établi. En 1917, lors-que Dunkerque fut bombardé par une pièce à longue portée, M. Albert Thomas demanda à M. Bourgoin si on pouvait construire une pièce tirant à cette distance. « Oui !» répondit M. Bourgoin, et il ajouta qu'on pouvait construire une pièce avec laquelle on bombarderait le bas-

Il souligna l'intérêt qu'il y avait à bombar-der les usines de Rombach et de Hagendange. M. Bourgoin fut prié de présenter un projet, mais celui-ci fut renvoyé de commission en commission, et ce n'est qu'en février 1918 qu'il reçut l'ordre de construire. Le canon était prêt au moment où fut signé l'armistice.

D'autre part, lorsque Paris fut bombardé par les « berthas », M. Bourgoin établit les plans d'un nouveau canon qui avait une portée de 160 kilomètres. La mise en batterie demandait une la Victoire, a quitté Paris hier soir. Il est ac-compagné dans son voyage par le général Wey-gand et le lieutenant de Clermont-Tonnerre.

### EXTÉRIEUR LE CHOY DU 21 JUILLET A LA CHAMBRE

### La mantestation devient de plus en plus impopulaire

Paris, 18 juillet. — Comme nous l'avions de la C. G. T., réunie mercredi, s'était de la C. G. T., réunie mercredi s'était de la C. G. T. de la C. annoncé hier, la commission administra-tive de la C. G. T., réunie mercredi, s'était ajournée au lendemain pour prendre des décisions définitives concernant la grève générale projetée pour le 21 juillet. seconde réunion n'a pas, ainsi que l'attestait un communiqué donné dans ta sotrée, que nous avons publié dans nos dernières éditions, abouti à des résultats décisifs, puisqu'il annonçait qu'une nouvelle reunion aurait lieu aujourd'hui en vue d'éta-

blir un Manifeste. Il est indéniable que la démonstration ouvrière organisée par la C. G. T., et qui devait se traduire le 21 juillet courant par une grève générale de vingt-quatre heures, paraît devoir perdre chaque jour de son

importance. En général, on peut l'affirmer, le mouvement est considéré avec antipathie dans la plupart des organisations ouvrières, particulièrement parmi le personnel grands services publics, qui semble s'être rendu sans peine aux appels adresses par le gouvernement. Il est à peu près acquis que les cheminots resteront en dehors de l'agitation organisée pour ce jour-là. Les inconvénients, les dangers d'un arret de vingt-quatre heures dans les transports par voie ferrée, la répercussion que ne manquerait pas d'avoir une telle décision dans la vie nationale et sur l'opinion publique, paraissent avoir influencé les militates de la tête de conseil d'administration du Syndicat national des monteurs des P. T. T. (France et Algérie), dans sa réunion de conseil du 13 juillet, après avoir entendu les diverses explications des syndics de Paris et de province au sujet du chômage préconisé pour le 21 juillet, décident d'adopter l'ordre du jour de la section parisienne, voté à l'unanimité à la réunion du 12 juillet Ordre du jour de la section parisienne, voté à l'unanimité à la réunion du tants placés à la tête des organisations, d'autant que les ordres du jour émanant des Syndicats de province indiquaient de la part des cheminots une résistance sérieuse à une manifestation d'ordre politique effectuée en dehors des cadres normaux de la vie corporative. De même la participation des P. T. T. à la démonstration du 21 juillet devient de jour en jour plus problématique, et déjà les agents des

postes et télégraphes ont marqué une hos-tilité absolue à l'égard d'un pareil mouve-En ce qui concerne les transports en commun de la région parisienne, il est sûr que la grève de vingt-quatre heures ne sera pas appliquée. Au Métro, au Nord-Sud, l'ensemble du personnel y est résolument réfractaire. Pour les autobus et les tramways, le pire qu'on puisse prévoir serait quelque gêne dans les services au cours de la soirée. A la C. G. T., on a pu observer quelque flottement durant la jour-

née d'hier. Au cours de la réunion qu'a tenue la commission administrative de la C. G. T., les représentants des grandes Fédérations ouvrières ont fait part de leurs appréhensions concernant la réussite du mouvement, et une longue discussion en est résultée entre les membres de la C. G. T présents à la réunion.

Malgré qu'un mutisme absolu ait été observé au sujet des délibérations de la commission, il résulte des quelques renseignements obtenus que les dirigeants de la C. G. T. entendent persister dans leur résolution d'organiser le chômage ce jour-là, en dehors toutefois des services publics.

REPUBLICAINE DEMOCRATIQUE Un crime contre la nation

Paris, 17 juillet. - L'Alliance républicaine démocratique, le comité Michelet, le comité républicain du commerce, de l'industrie, de l'agriculture; la Ligue civique, la Ligue française, la Ligue française de l'enseignement, adressent un appel aux travailleurs sous ce titre:

· Aux travailleurs Jun crime contre la nation.

Les organisations socialistes internationales, dit cet appel, veulent imposer aux travailleurs français, le 21 juillet, une grève générale. C'est, pour des buts politiques désorganiser notre pays, dont le premier be soin est de réparer ses ruines.

C'est aggraver immédiatement et lour-\* C'est aggraver immediatement et lourdement la crise de la vie chère.

\*\* Le droit de grève nous a été donné
pour défendre nos intérêts professionnels.

Ne faussez pas cette arme légale en la faisant servir à des buts politiques.

\*\* Le besoin se fait sentir plus que jamais
d'intensifier la production nationale. L'Allemagne, loin de réduire la journée de travail,
impose, au contraire, à tous ses ouvriers, une
heure supplémentaire quotidienne pour re-

heure supplémentaire quotidienne pour re-constituer la force économique du pays vain-cu. Arrêter en ce moment le travail national ce serait faire le jeu et la joie de l'Allemagne. Quelle revanche inespérée pour elle l'Les ou-vriers britanniques, les ouvriers belges l'on-compris : ils ont refusé de s'associer à cette grève; ils feront des meetings, mais ne cesse-cent pas le traveil

ront pas le travail. » Ouvriers français, réfléchissez et ouvrez les yeux. Répudiez cette propagande néfaste et secouez le joug des promoteurs de grèves. Vous savez où conduisent ces aventures dresser contre vous la population, dont vous heurteriez le patriotisme, peut-être provoquer

» Pour le progrès démocratique, pour vos li-bertés, vous refuserez de subir un mot d'ordre qu'une nouvelle dictature veut imposer au nonde ouvrier. » La France, vous, vos femmes, vos enfants tous ont besoin que le travail soit plus actif que jamais : ne le désertez pas ! Ne commettez pas ce véritable crime contre la nation. Pas de

grève au travail!» L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS CONTRE LA GREVE

Paris, 17 juillet. — L'Union nationate des combattants adresse la lettre ci-dessous à M. Jouuhaux, secrétaire général de la C. G. T. : « Monsieur le Secrétaire général, » Les décisions prises par la C. G. T. à propos de la grève générale du 21 juillet ont ému nos nombreux camarades encore mobi-lisés qui demandent d'établir leur pomt de nises qui demandent d'établir leur point de vue. Nous n'avons pas la prétention de nous immiscer dans les conflits d'ordre professionnel que la C. G. T. peut avoir à résoudre, mais nous voulons simplement vous dire que le droit ne puet pas tuer le droit. Or, le droit le plus antérieur et le plus sacré, que la grève générale entraînerait, est celui qu'ont les compattants de rentrer au plus tôt dans leurs

attants de rentrer au plus tôt dans leurs oyers après cinq ans de rudes sacrifices. " Vous savez, en effet, que l'arrêt des trains le 21 juillet prolongera la perturbation sur les voies ferrées pendant quinze jours et retar-dera ainsi une libération impatiemment at-tendue Et pourtant, n'est-ce pas pour activer la démobilisation que la C. G. T. veut déclarer » Nous savons que vous invoquez d'autres raisons : la cessation de l'intervention en Rus-sie et en Hongrie; le rétablissement des liber-

tés constitutionnelles et la suppression de le censure. Sans vouloir entrer dans le détail subordonnées au droit de nos camarades que nous invoquons, car eles ne se poseraient pas sans doute si le combattant de France n'a-

» Quant à l'amnistie des seuls délits mili-taires, les combattants qui ont bien quelque chose à dire en cette matière l'envisageront avec toute la générosité nécessaire. Eux et Eux seuls peuvent apprécier comme il con-vient les instants de faiblesse ou d'humeur qu'on peut reprocher à leurs camarades éga-rès, mais ils savent également qu'il est des faits qui nécessitent des sanctions, et vous le savez aussi M. Jouhaux. Est-ce que la C.

trahie et qui ont parfois causé la mort de leurs » En tout cas, quel que soit le degré de gra-vité des fautes commises qu'il faudra discu-ter, vous conviendrez qu'il serait profondé-ment injuste de retenir de ce fait, ne fut-ce qu'un jour, les centaines de milliers de bra-ves gens qui ont accompli leur devoir sans aucune défaillance. frères d'armes?

» D'autres Associations vous diront probablement les conséquences économiques que peut avoir votre mouvement et cela même n'est pas sans intérêt pour les démobilisés qui pâtissent déjà trop de la reprise diffi-cile des affaires.

» Nous avons voulu nous en tenir unique-ment au seul point de vue de nos camarades non démobilisés et nous avons conscience d'être demeurés dans la ligne de conduite qu'ils nous ont tracée

» Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de nos sentiments dis-tingués. » Le bureau de l'U. N. C. »

LE SYNDICAT NATIONAL DES MONTEURS DES P. T. T. (FRANCE ET ALGERIE)

12 juillet. Ordre du jour : «Les monteurs de la région de Paris, réunis à la salle de la Chope de la Poste, 38, rue Etien-ne-Marcel, ne voyant pas la nécessité de ce

mouvement préconisé pour le 21 juillet, déci-dent de reprendre cette question à leur heure. »Le bureau engage les camarades monteurs à observer les décisions prises dans ces deux réunions, et à travailler ce jour-là.» LES SERVICES MEDICAUX SERONT ASSURES

Paris, 18 juillet. - Le 21 juillet, les chauffeurs chômeront; mais les médecins et les sages-femmes auront des taxis à leur dispoition. M. Fiancette, conseiller municipal, secrétaire du Syndicat des cochers et chauf-feurs, a fait parvenir à M. Mesureur, directeur de l'Assistance publique, une lettre dans laquelle il affirme que toutes dispositions sont prises en vue d'assurer dans les meil-leures conditions les services médicaux.

CEUX QUI FERONT GREVE Paris, 18 juillet. — La Fédération de la lithographie et du papier a décidé de parti-ciper au chomage organisé par la C. G. T. La Chambre syndicale des employés de la région parisienne invite ses adhérents à se conformer aux décisions de la C. G. T. Le Syndicat général du camionnage invite également ses adhérents à chômer le 21 juillet pour protester contre la vie chère.

Dans l'alimentation, le Syndicat des chocolatiers a décidé de se joindre au mouve-Dans les cuirs et peaux, le Syndicat général des ouvriers en chaussures a avisé les délégués syndicaux pour qu'ils fassent le nécessaire afin que le mouvement de protestation de la C. G. T. ait toute l'ampleur dé-

LE SYNDICAT DE LILLE Lille, 17 juillet. — Les secrétaires des Syndicats de Lille, réunis ce soir à la Bourse du travail, ont décidé que tous les ouvriers, em-ployés de banque, de magasins, de bureaux et des services publics devraient chômer le

### Le scandale des faux vins de Portugal

Paris, 18 juillet. - L'information de l'affaire ouverte par le parquet de la Seine va être retirée au juge d'instruction, M. de Gallarde, pour être consiée à la justice militaire. M. Franc Puaux, qui proteste de son inno-cence et assure que l'accusation a mal inter-prété ses explications concernant le paiement d'une somme de 10,000 francs que lui devait M. de Jotemps, a été amené hier au palais. Il a expliqué qu'en 1913, alors qu'il était déjà administrateur des Entrepôts d'Ivry, M. de Jotemps contracta une dette de 10,000 francs provenant d'une invention d'agglomérés, de oke et d'anthracite présentée par un Anglais M. Groom. Il ne put s'acquitter qu'en septembre 1918 et janvier 1919 par deux chèques de On lui a fait remarquer que précisément les

deux licences d'importation obtenues par M. Perrault de Jotemps, sur sa recommandation, sont des 30 mai et 7 décembre 1918, et qu'en outre la somme de 10,000 francs due à l'entrepôt d'Ivry avait été gardée par lui.

NOUVEAUX INCULPES

Paris, 18 juillet. - Ainsi que nous le faisions prévoir hier, de nouvelles inculpations vien nent d'être établies dans l'affaire dite des vins de Portugal. Le dossier transmis par le parquet de Béziers vise le délit de cession d'un titre d'importation, et englobe quatre incul-pés: M. Albert Bouquet, trente ans, et M. Al-bert Chatillon, tous deux négociants en vins à Béziers. M. Joseph Bousquet, trente-six ans, M. Perrault de Jotemps, à Paris.

Les licences obtenues servirent à faire entrer non du vin portugais, mais 192 fûts de

vin, dont 53 espagnols et 139 algériens, qui furent introduits en France par MM. Albert Bouquet et Albert Chatillon.

MM. Albert Bouquet et Albert Chatillon avaient, auparavant, fait entrer par Agde 326 fûts de vin provenant du vapeur espagnol «Bazan», échoué près de Port-Vendres. Cette fois encore, Perrault de Jotemps leur avait procuré des licences de vins portugais.

Bouquet, Bousquet, Chatillon et de Jotemps Bouquet, Bousquet, Chatillon et de Jotemps ont déjà été, pour ces divers faits, inculpés de cession de titre d'importation et de complicité par le parquet de Béziers. Le parquet de Paris

par le parquet de Béziers. Le parquet de Paris a maintenu cette inculpation.

M. Perrault de Jotemps dit qu'il a sollicité des permis d'importation de vins portugais et non de vins espagnols ou algériens, et il affirme qu'une expertise officielle du ministère des travaux publics, en date d'octobre 1918, établira qu'il s'agit bien, en réalité, de vins provenant du Portugal.

Le juge, M. de Gallardo Marino, a entendu divers fonctonnaires, auxquels il a demandé des renseignements d'ordre général au sujet des licences d'importation et des conditions dans lesquelles elles étaient accordées. Il a

dans lesquelles elles étaient accordées. Il a convoqué, notamment, M. Dédé, du service des dérogations. Le témoin déclara au magistrat que les demandes d'importation de vins portugais présentées par MM. de Jotemps et Bousquet avaient été expédiées, comme toutes les autres, par son service sons qu'aucune les autres par son service sons qu'aucune. les autres, par son service, sans qu'aucune irrégularité ait été commise et sans qu'aucune irrégularité ait été commise et sans qu'aucune intervention délictueuse se soft produite.

D'autre part, ce qui laisse penser que l'affaire pourra prendre un développement inattendu, M. de Gallardo Marino a, par commission rogatoire, demandé au garde des sceaux de faire rechercher par touter autorité cours sion rogatoire, demandé au garde des sceaux de faire rechercher par toutes autorités compétentes comment il se fait « qu'un permis d'importation au nom de Bousquet et de Jotemps, pour faire entrer en France, par Agde, des vins d'Espagne du port de la Selva, en juillet et août 1918, a pu être accompagné d'un certificat de nationalité signé par des agents consulaires de France, et authentiqué, le 23 juillet 1918, par le directeur commercial du gouvernement français à Madrid » 1918, par le directeur commercial du gouver-nement français à Madrid ».

D'après un dossier constitué à Marseille, M.
de Jotemps est inculpé de faux et usage de faux, corruption de fonctionnaire, tentative et complicité, et hausse illicite. Une enquête est menée à Céret. Elle pourrait amener un nom-bre relativement important d'inculpations.

LA CAPACITE CIVILE DES SYNDICATS Paris, 18 juillet. — La Chambre discute d'abord ce matin la proposition, modifiée par le Sénat, sur l'extension de la capacité civile des Syndicats professionnels. On s'est

arrèté à l'article 4, qui permet aux fonction naires de se syndiquer.

M. Colliard, ministre du travail, se prononce pour le texte du Sénat, qui contient un second paragraphe visant l'interdiction de toute interruption de service de la part des fonctionnaires, un paragraphe prévoyant un réglement d'administration un publique de la contient des fonctionnaires de la part des fonctionnaires d'administration publique de la contient de la con des fonctionnaires, un paragraphe prévoyant un règlement d'administration publique fixant le statut des droits des fonctionnai-res, et un paragraphe excluant les militai-res du bénéfice de la loi. Une commission interministérielle a ajouté à ce texte une lis-te des fonctionnaires exclus du droit syndi-cal aux ministères de l'intérieur, du com-merce, de l'agriculture, des colonies, de la justice, de l'instruction publique. La nomenclature présentée par le gouver-nement est acceptée par la commission et nement est acceptée par la commission et votée par la Chambre, malgré l'opposition ntée par la Chambre, malgré l'opposition MM. Lauche, Nectoux et Ernest Lafont

L'ensemble de la loi est accepté. LES DECORATIONS A TITRE CIVIL On reprend ensuite la discussion du projet relatif aux croix civiles de la Légion d'hon-neur. On adopte un amendement de MM. Jean Durand et Fernand David portant le

contingent des croix attribuées au ministère de l'agriculture et du ravitaillement à 25 croix d'officier et 250 de chevalier, pour per-mettre de décorer des laboureurs et non pas seulement des fonctionnaires.

On adopte également un amendement de M. Barthe qui réserve un quart au moins de ces distinctions aux membres des grandes Associations agricoles, et un amendement de M. Boussenot qui accorde un sixième seulement des croix de l'agriculture au service du ravitaillement

Au ministère du commerce, des transports et de la marine marchande, un amendement de M. Rameil tend à porter de 25 à 50 les croix de chevalter pour le commissariat des croix de chevaller pour le commissariat des transports et de la marine marchande.

M. Leredu: La commission accepte l'amendement. Elle désire que les croix aillent au personnel navigant, si courageux.

A ce moment, une intervention de M. Louis Marin provoque un très vif débat. Le député de Meurthe-et-Moselle ne veut pas que rescret, de ce ministère puissent s'écret pas que rescret, de ce ministère puissent s'écret pas que rescret de ce ministère puissent s'écret pas que rescret par le commission de la commissio de Meurthe-et-Moselle ne veut pas que les croix de ce ministère puissent s'égarer Depuis cinquant-trois ans, la Chambre a réclamé des garanties pour les croix du commerce et de l'industrie. Je n'ai pas conflance, dit-il, dans les choix que feront les services de M. Boret, Quand je sais le nombre d'affaires sur lesquelles M. Boret a du faire ouvrir une enquête, le nombre des contrôleurs qu'il a du relever de leurs fonctions, je puis être légitimement inquiet de l'attitude des services du ravitaillement. Des faits prouvent que M. Boret est en opposition avec une partie de ses services.

M. Ernest Lafont, interrompant, assure que M. Boret, obéissant à une pression, a dû se séparer d'un de ces collaborateurs qui n'avait d'autre tort que d'être honnête. Cette

n'avait d'autre tort que d'être honnête. Cette affaire ne doit pas être enterrée, dit-li, nous exécuterons les coupables, que ce soit M. Boret ou M. Vilgrain. M. Boret ou M. Vilgrain.

M. Boret, ministre du rayitaillement : Les conclusions de ce contrôleur ont été examinées par M. Vilgrain, qui n'a pas les mêmes conceptions que moi sur le contrôle. Certaines appréciations du contrôleur ayant paru excessives à M. Vilgrain, le contrôleur à demandé à être remplacé. Voilà tout l'incident. (Exclamations et bruit.)

M. Lereau, rapporteur, demande que les

rine marchande, à l'exclusion du come merce.

M. Marin affirme que certains commercants, qui ont acquis des influences et acheté des journaux, réclament des croix. A ce propos, M. Marin cite le nom d'un décoré qui, ayant été privé de ses droits civiques, n'a été radié de la Légion d'honneur qu'après que l'orateur eût fait auprès du garde des secaux des démarches pendant deux ans. De ces incidents, il faut retenir qu'il y lieu d'entourer de conditions spéciales les lieu d'entourer de conditions spéciales décorations des commerçants qui ont la puissance de l'argent. Mieux vaut réserver les croix pour tant de mutilés plus méri-tants. (Applaudissements sur divers bancs.) L'amendement de M. Rameil, demandant pour le commissariat des transports et de la marine marchande à porter le nombre des croix de chevalier à 50, est adopté. On adopte le contingent proposé pour les P. T. T. et l'instruction publique. P. T. T. et l'instruction publique.

M. Jean Bon propose de supprimer le contingent attribué au ministère des régions Moèrées, à cause de l'incapacité démontrée des fonctionnaires de ce département.

M. Marin demande que ces croix soient attribuées aux Œuvres privées, qui ont fait toute la besogne utile dans les régions libérées, alors que les fonctionnaires se sont également montrés incapables.

L'amendement Jean aux Tenoussé par

L'amendement Jean Bon est repoussé par 344 voix contre 141. L'amendement Marin, qui réserve les croix des régions libérées aux Œuvres d'assistance privées, accepté par le gouverne-ment, compattu par la commission, est re-poussé par 277 voix contre 208. Le contingent des régions libérées est Le contingent des régions libérées est adopté, et la suite du débat renvoyée à mar-

# Ce que disent les Journaux

LA C. G. T. CONTRE LA NATION M. Gustave Hervé (la Victoire) s'élève avec force contre l'attitude de la C. G. T. Au reste, dit-il, les mauvais bergers qui dirigent la C. G. T., ou plutôt qui la laissent diriger par la poignée d'agitateurs extrémistes forts en gueule des Syndicats, commencent à s'apercevoir que l'ère des faciles victoires est passée : « Il n'était pas difficile à la C. G. T., pendant que toute la nation était absorbée par la lutte à mort contre les Boches, de faire trembler le gouvernement responsable du salut du pays, et de lui arracher sans combat, à lui et au patronat, toutes les augmentations possibles et imaglinables de salaires. Les bolcheviks qui, par la faiblesse des anciens chefs de la C. G. T. et la stupidité inconcevable du parti socialiste unifié, s'étaient emparés de la di rection de notre classe ouvrière, auraient été capables, pour cuire leur œuf, de faire flamber toute la maison et de nous créer à Paris, à certaines heures, une agitation révolution naire qui aurait livré Paris et la France aux soudards du kaiser.

»Le gouvernement filait doux par patriotisme. Le patronat filait doux par patriotisme, Les poilus, malgré leur énervement et leur exaspération contre les ouvriers des usines, transportations par patriotisme. se taisaient par patriotisme. "Maintenant que la nation a réglé le compte des Boches, qu'elle a l'esprit et les mains plus libres, elle se retourne vers la C. G. T., et elle lui dit doucement, calmement, mais avec un pointe de mauvaise humeur: «Est-ce que » vous n'allez pas bientôt nous f... la paix? » Car c'est cela, et non autre chose, que signifient lous ces ordres du jour, tous ces manifent tous ces ordres du jour, tous ces manifent lous ces ordres du jour, tous ces manifent lous ces ordres du jour, tous ces manifents de la companyant de la companyan festes, tous ces appels au bon sens et à la raison qu'une à une toutes les grandes Associations françaises adressent à notre C. G. T.

depuis quelques jours. » CONTRE LA TYRANNIE DES MENEURS Verax (Echo de Paris) discerne nettement, et les nombreuses lettres reçues le confirment, un vaste mouvement contre la tyrannie d'une poignée de meneurs :

«La tyrannie de quelques meneurs capables d'entraîner la masse à leur suite à force d'au-dace, par l'intimidation ou par l'effet du simple mirage de certains mots sonores, doit prendre fin. Il y a dans chaque nation, notait Montesquieu, un esprit général sur lequel la puissance même est fondée : quand elle chorue cet esprit, elle se choque elle-même et

que cet esprit, elle se choque elle-meme et elle s'arrête nécessairement.

» Cet esprit ou, mieux, cette qualité d'esprit, chez le travailleur français, répétons-le, c'est le bon sens. Chacun, pris individuellement, voit à quelles folles aventures, sous prétexte de solidarité, on cherche à le conduire. Un jour viendra où tous ensemble verront, comprendront pleinement et réagiront contre. Et ce jour-là, sous la poussée solidaire de ceux qu'elle opprime, la tyrannie des meneurs aura

FEUILLETON DE LA PETITE GIRONDE du 19 juillet 1919

Par Pierre SALES

I

Le duc de Neuchâtel

(Suite) L'intelligence, la bonté, le dévouement de la chesse s'étaient alors reportés sur les œu-les de charité, où elle avait conquis une Et derrière cette façade, derrière tout le respect dont elle était parvenue à s'entourer, elle avait pu nouer cette intrigue... avoir un

sans nul doute... à qui était encore tout son amour, puisqu'elle s'exposait jusqu'à rece-voir leur fille dans leur château de Kerma-jay... une enfant qu'elle devait chérir, admià tous, renrarquait sans cesse les défauts de Un amant !... Ah !... celui-là, de la route, monsieur le duc

Mais, à ce moment, un roulement de voi- sera ... >

na trois coups, et presque aussitôt le cocher paraissait devant lui.

- Vous venez de conduire madame la duchesse? — A la gare Montparnasse, monsieur le duc. — Très bien, très bien... La duchesse a donc pris le train de?. - Neuf heures cinquante-cinq, monsteur le Le duc congédia le cocher, en le priant de

lui envoyer son wattman.

— J'allais justement, dit celui-ci, venir prendre les ordres de monsieur le duc pour de-- Avez-vous suffisamment d'essence pour faire une centaine de kilomètres? Le wattman eut un haut-le-corps.

- Monsieur le duc ne pense pas rejoindre l'Express-Orient?

Le duc alla consulter un indicateur, qu'il avait vu, ouvert aux lignes de Bretagne, sur la table de sa femme; et, après avoir calculé

qu'il ne pouvait rejoindre sa femme par le che-- L'auto est en parfait état, n'est-ce pas ? Oui, monsieur le duc.
Combien pouvons-nous couvrir à l'heure?
Cela dépendra de la longueur et de l'état et le duc eut un geste terrible, comme si cela dépendra aussi du temps que nous nous arrêterons à Nancy, ou la machine se repo-

ture retentissait dans la cour de l'hôtel; et le duc, instantanément, se dominait, car ce devait être l'équipage qui avait mené la duchesse à la gare Montparnasse, et il avait besoin d'interroger le cocher d'une façon bien naturelle, qu'on ne soupçonnât même pas qu'il ne duchesse est adment dans une jolie auto... pas pour ramener instantanément ses maîtres à la n'est-ce pas, que de deux heures à quatre heures... Mais. puisque madame la duchesse est aduchesse est aduchesse prononça:

—Et bien l'entre d'exective comédie mondaine, de cette comédie mondaine, de cette comédie mondaine, de cette d'exective pas, que de deux heures à quatre heures... Mais. Pimproviste...

—Et bien l'entre d'exective que l'on doit d'abord à ses qu'il aduchesse est aduchesse est aduchesse est aduchesse prononça:

—Et bien l'entre d'exective que l'on doit d'abord à ses qu'il aduchesse. Puisque prononça:

—Et bien l'entre d'exective que l'entre d'exective que l'entre d'exective que l'entre d'exective que l'exective que toute la vitesse dont la machine était capable, sur la route de Bretagne.

La duchesse -Et... pour les visiteurs? demanda respectueusement le garde de Kermalay à la duchesse de Neuchâtel, qui était en train de carresser ses petits sur la porte de son pavillon. De sa voix la plus tranquille, et sans détour-ner son regard vers le serviteur, la duchesse

-Il vient donc beaucoup de visiteurs, encet homme, puisqu'il y perdait des pourboi-

cet homme, puisqu'il y perdait des pournoires... Il reprenait:

— C'est qu'il en vient du monde !... ce mating encore... peut-être une heure avant l'arrivée de madame la duchesse, deux dames... bien gentilles, ma foi... ont demandé...

La duchesse eut un presque imperceptible tressaillement, et, son beau regard voile s'en allant vers le lointain, elle interrogea:

— Des dames... comme il faut?

— Oni donc, oui donc, madame la duchesse...

pas, mais avant train de l'arbre en arbre, comptant bien s'introduire dans le château avant que sa femme connût son arrivée.

Quelques secondes, leurs yeux à tous les de fureur. Mais voilà que le garde apparaissait à la porte de la grille et poussait un cri de stupéfaction:

— Des dames... comme il faut?

— Oni donc, oui donc, madame la duchesse...

The perdait des pournoires de mating s'avant train de l'arbre en arbre, comptant bien s'introduire dans le château avant que sa femme connût son arrivée.

Quelques secondes, leurs yeux à tous les de fureur. Mais voilà que le garde apparaissait à la porte de la grille et poussait un cri de stupéfaction:

— Des dames... comme il faut?

— Monsieur le duc aussi!

Et il suffisait de la présence de ce domestique connût son arrivée.

Quelques secondes, leurs yeux à tous les de fureur. Mais voila que le garde apparaissait à la porte de la grille et poussait un cri de stupéfaction:

— Monsieur le duc aussi!

— Monsieur le duc aussi!

Et il suffisait de la présence de ce domestique connût son arrivée.

— Pas le moindre, ma chère!... Cela, fit-il avec un mauvais rire, eût été agréable à trop de gens! Non, non, jamais je n'ai mieux roule.

Mais il ne me déplaisait pas d'arriver chez moi à l'improviste, de voir un peu comment les choses s'y passent... Rien n'est meilleur, pour le caus contrate de la grille chait que le garde apparaissait avec un mauvais rire, eût été agréable à trop de gens! Non, non, jamais je n'ai mieux roule.

— Je respire si bien icheau caus contrate de la grille chait que le garde apparaissait à la porte de la grille et po

cement la duchesse, puisque vous avez dit à ces dames... C'est si ennuyeux quand on vient exprès quelque part!

Mais si cela doit gêner madame la du-

—Non, mon ami... non... Je suis ici presque par hasard... Je ne veux pas causer de décep-tion aux touristes qui s'attendent à voir le châ-teau de Kermalay... Vous laisserez-donc passer ces dames... ainsi que tous les visiteurs qui pourraient se présenter cette après-midi... Mais ne serait-ce pas elles? Elle avait soudain, malgré elle, un cri étran-glé : elle venait de distinguer cette trépidation, à laquelle elle était tant accoutumée depuis qu' le duc faisait de l'automobile. Et, incapable d — The tonic beaucoup de visiteurs, encore?...

— Dame !... c:omme d'habitude, madame la duchesse... depuis qu'on a mis le château dans le Bædeker... Mais je peux répondre que... madame la duchesse étant au château?...

Et il était fort clair que de ne pas faire visiter la galerie du château était désagréable à cet homme, puisqu'il y perdait des pourboires... Il reprenait :

— C'est qu'il en vient du monde !... ce matin

-Vous n'êtes donc point parti pour l'Autriche? Et le duc pouvait sourire en lui répliquant :

- Et vous, ma chère, vous n'êtes donc pas allée chercher votre fille? Deux ou trois fois la duchesse ouvrit la bou che pour répondre à cette question si terrible ment embarrassante, et aucun son ne dépassai ment embarrassante, et aucun son ne depassat ses lèvres; et, les jambes raidies, les pieds ayant bien du mal à se relever du sol, elle re-venait vers la grille, et lentement, péniblement, se mettait à gravir la pente qui mène au château. Sans la présence du garde, si près d'eux, elle se fût effondrée. Et, bientôt, elle avait la suprème humiliation de se sentir soutenue par son mari, qui la prenait sous les coudes en lui disant avec la plus railleuse ga-

puisque vous êtes si lasse... Moi, je ne me suis jamais senti mieux dispos... Ces courses en auto vous fouettent encore mieux le sang que - Ah!... ah!... bégaya la duchesse, dont les dents commençaient à claquer; ah !... vous êtes venu... en auto ?... ēt... et... comment n'êtes-vous pas arrivé jusque dans la cour du château ?... Vous n'avez pas eu d'accident, j'espère ?

-Mais appuyez-vous donc bien, ma chère,

— Eh! je n'en doute pas, ma chère, mais j'ai toujours trouvé bon de m'assurer... Et puis, sous cette surface si parfaitement correc-te, si remarquablement ordonnée, on découvre

A ces mots, la duchesse se sentit incapable

Des gouttes toutes froides perlaient au front de la malheureuse. - Permettez-moi de vous ramener chez - Je respire si bien ici... ma chambre sent

- Mais la galerie est grande ouverte, ma chère... puisqu'elle doit être toujours prête, selon votre désir, à accueillir les visiteurs qui viennent y admirer vos portraits de faaurez donc autant d'air là haut... et je ne craindrai plus pour vous ce mauvais petit vent d'ouest. Allons! La reprenant presque durement sous les coudes, il la portait presque au château, sur la porte duquel apparaissaient deux domes-tiques ébaubis; car Mme la duchesse n'a-

A ces mots, la duchesse se sentit incapable d'avancer, et le duc dut la prendre à la taille pour lui faire monter le grand escalier à développement qui conduit à la terrasse sur laquelle se dresse le château.

— Mais comment, vous si vaillante d'habitude... êtes-vous si fatiguée?

— Je me sens brisée, en effet, je vous l'avait nullement annoncé la venue de son mari. Il les renvoya immédiatement.

— Je n'ai besoin de rien.

Et dès qu'ils se furent éloignés:

— De rien, que de causer avec vous, ma chère...

Il l'avait introduite, à présent, dans cette belle serait vue de partout, avec son mari à ses côtés; et elle disait:

— Ah ! comme cela me fait du bien, cette petite brise... cela va me remettre...

Et un peu d'espoir lui revenait que, rien que nar ceci, la catastrophe pouvait être évitée. Mais le duc avait suivi son regard s'en allant anxieusement sur les routes

— Je trouve, au contraire, dit-ll, ce petit vent froid très mauvais... vous êtes en transpiration, ma chère...

Des gouttes toutes froides perlaient au

(A suivre.)

Séance de lundi après-midi Le président lit un télégramme de félici-tations de la Chambre chilienne à l'occa-sion du 14 Juillet et se fait l'interprète des remerciments de l'Assemblée.

La Chambre continue la discussion du mant l'enseignement primaire, ainsi que l'article 22 qui, pour le paiement de toutes ces augmentations, ouvre au ministre de l'instruction publique une addition aux crédits provisoires de 1919, des crédits s'élevant pour le premier semestre à 212 millions.

M. Mauger proposé un article additionnel vité sous le même régime que les membres de l'enseignement secondaire.

Le ministre, puis le commissaire du gouvernement combattent l'amendement Mais M. Mauger, soutenu par le rapporteur M. Adrien Veber, insiste pour l'adoption d'une mesure qui permettrait aux instituteurs fatigués de se reposer pendant cinq ans sans perdre leurs droits à la rétraite en effectuant le versement de la retenue M. Simyan : La commission de l'enseignement appuie l'amendement s'il s'agit uniquement des conges de maladie.

M. Raoul Péret, président de la commission du budget, propose, pour mettre tout

ent de M. Albert Thomas, qui tend à accor r aux boursiers de licence et élèves de cole normale supérieure le traitement minimum correspondant à leur grade en les assimilant ainsi aux professeurs de collège Le ministre et M. Adrian Veber, rappor-teur, exposent que le taux des bourses de icence a été relevé d'une façon satisfai-Après une longue discussion, l'amenda ment Thomas est disjoint et renvoyé à la commission de l'enseignement.
On revient à la question reservée des indemaités de détachement pour les institu-

adopte le paragraphe reserve de l'article la avec des chiffres allant de 350 francs à la be classe à 700 francs hors classe. Avant le vote sur l'ensemble, la commis-sion du budget demande qu' la réforme soit applicable, non pas à partir du 1er jan-vier, comme le portait la rédaction primiti-ve de l'article 22 (premier semestre 1919), M. Mayeras proteste contre ce manque de parole envers le corps enseignant et pro-pose de maintenir les mots « premier se-M. Ellen Prevot : On veut faire payer aux

ofesseurs et instituteurs les retards im-tables au gouvernement. de la réforme que proposait le texté primitif durait pour effet d'obliger à étendre la même mesure à tous les fonctionnaires. Les indemnités de vie chère de 720 fr. seront maintenues jusqu'au 1er juillet 1930, ce qui d'aurait pas eu lieu si la loi avait eu un effet rétroactif. De plus, les avances de 500 fr. et 200 fr. votées récemment par les Chambres na seront pas défalurées de sure Chambres ne seront pas défalquées des aug-mentations de traitement aujourd'hui vo-

raison de ces explications du Ministre, sé le projet sur le relèvement des traite-ents des autres fonctionnaires. M. Lafferre: Ce projet sera déposé del'ensemble du projet est ensuite voté à

L'ORDRE DU JOUR A la demande de M. Lauche, on décide,

### Le chômage du 21 juillet LES POSTES, LES CHEMINS DE FER ET L'ALIMENTATION NE CHOMERAIENT PAS

Paris, 17 juillet. — La commission adminis-rative de la C. G. T. s'est réunie cette après-CHOMAGE SANS MANIFESTATION

POUR LE TRAVAIL

Duvriers employés, cheminots,

» Fonctionnaires français, » La C. G. T. vous « ordonne » de faire grève

» Pour activer la démobilisation. » Pour protester contre l'expédition de Russie.

la population tout entière qui sera lesce par une grève de vingt-quatre heures.

"" Cette grève ne se justifie pas; elle est anti-

» Tous nous travaillerons.» DANS LE LOT-ET-GARONNE

### La grève des employés d'assurances

champenois est terminée Reims, 17 juillet. — Après arbitrage du préfet de la Marne, le conflit entre les viti-culteurs de la Champagne et les ouvriers vignerons s'est terminé hier par l'admission de la journée de dix heures et un salaire minimum de 1 fr. 35 par beure, avec prime spéciale pour les travaux de sulfatage.

Grève des cheminots

en Angleterre Londres, 17 juillet. — Aucune solution n'é-tant intervenue dans le conflit entre les cheminots de la Compagnie du North Eas-Compagnie, et les voyageurs qui avaient quit té Londres mercredi soir pour Edimbourg

Nomination d'agents de change Paris, 18 juillet. - Sont nommés agents de Près la Bourse de Bordeaux, M. Baradat, en remplacement de M. Maurice, démissionnaire. Près la Bourse de Toulouse, M. Fayolle, en remplacement de M. Buisson, décédé.

ALLEMAGNE

Mesures contre e bolchevisme Berlin (via Bâle), 17 juillet. — Afin de préserver la ville de Cologne de la propagande bolcheviste, le gouvernement d'empire a nommé le baron von Refizenstein commissaire d'empire avec la mission de combattre la propagande bolcheviste. Dix meneurs, qui étaient aprivée lundi à l'aide de faux passayants cui été arrêtés par les autorités britanniques.

### Les Obsèques de l'aviateur Navarre A TARTAS

Imposante cérémonie Tartas, 17 juiliet: — La ville de Tortas a fait jeudi d'imposantes obsèques au lieutenant aviateur Jean Navarre.

Dès le matin de très bonne heure, une grande foule venait rendre visite à la nombreuse et honorable famille Navarre, qui jouit dans la contrê d'une parteite considération. contrée d'une parfaite consideration.

Avant onze heures, les abords de la maison mortuaire sont envahis par la foule qui attend

la levée du corps.

Le cercueil a son arrivée de Versailles a été déposé dans une superbe chapelle ardente où s'amoncellent les couronnes offertes par la Ligue aéronautique, l'Aéro-Club de France, le personnel de l'aérodrome Morane, les pilotes de la maison italienne, les mécaniciens de Villacoublay, la maison Voisin, la maison Hispano-Suiza, les pilotes militaires de Villacoublay.

A onze heures précises, la levée du corps est faite par un nombreux clergé, et le cortège se met en marche vers l'eglise Saint-Jacques, où va avoir lieu la cérémonie religieuse.

Les cordons du poêle étaient tenus par des officiers aviateurs.

Le deuil était conduit par M. André Navarre, père du disparu; M. et Mime Dominique Navarre, MM. Joseph Navarre, Ludovic Navarre, mutilé de guerre, etc.

Dans l'imposant cortège, on remarquait M. le docteur Gaüzère, maire; M. Esteffe, premier adjoint, et toutes les notabilités de la ville, la Société des vétérans, la compagnie des pompiers, avec tambours et clairons, les deux Sociétés de secours mutuels de Saint-Vincent-de-Paul et de Saint-Joseph, un groupe de poillus permissionnairés avec drapeaux, des délégations de l'école d'aviation de Pau et de l'école de tir aérien de Cazaux; la « Petite Gironde » était représentée par deux de ses collabora-

de tir aérien de Cazaux; la « Petite Gironde » était représentée par deux de ses collaborateurs. Le drap mortuaire était porté par le général Sarrade, le lieutenant Pierre de Morrédon, l'adjudant Edmond de Courteille, de l'atées par un jeune poilu sur un coussin de ve-

La cérémonie religieuse terminée, le cortègi est rendu au cimetière. Sur la tombe, M. Gaü-ere, maire, a prononcé un discours éconté prouvés par les pertes de deux de leurs fils, aviateurs, morts pour la patrie, et de deux aures enfants qui succombèrent prématurément aux atteintes de la grippe, nous adressons 'hommage ému de nos bien vives condoléan-

### Explosion et incendie au camp d'aviation du Bourget

2 tués, 20 blessés

Le Bourget, 17 juillet. — Une explosion s'est produite au Bourget cette après-midi, à 15 h. 45, dans le champ d'aviation. Un dépot lorsque soudain ils virent une flamme tement d'une des caisses. Les deux hommes sortirent du dépôt précipitamment en criant « sauve qui peut! »

A peine s'étaient-ils éloignés de quelques mètres qu'une formidable explosion retentit. Tout le dépôt dans lequel se trouvaient principalement des bombes Michelin pour le bombardouver par viver versit de couter.

pardement par avion venait de sauter. Par miracle, les deux soldats ne furent pas

olesses. Un dépôt d'essence voisin du dépôt de mu-nitions ayant pris feu après l'explosion, l'in-tendie gagna rapidement les hangars où se prouvaient les appareils. Ce fut en vain que les impiers promptement accourus tenterent de conscrire le sinistre. Quinze avions furent struits par les flammes. Plusieurs petites maisons situées à proxi-

### L'affaire de Laon

ment abandonné l'accusation en ce qui concerne la fenume Angèle Herpsom.

Il a demande une peine sévère, mais ne s'est pas opposé à l'admission des circonstances atténuantes pour Marguet, Romain, Lobjois, Emile Tassot, les femmes Verlon, Girardeau et Tassot Contre Rosselle et la femme Obert, il a requis la peine de mort.

LOUISE EGLOS EST ARRETEE Paris, 17 juillet. - On sait qu'à une audienpart n'ont pu aboutir et les mettre en garde contre ce qui pourrait être tenté pour les empècher de prendre part au mouvement.

3,300 employés sont actuellement en grève.

Paris, 17 juillet. — La grève des employés d'assurances a pris aujourd'hui une grande extension.

Le salut aux drapeaux

A dix heures exactement, les délégations retour de Paris paraissent dans la cour de la gare d'arrivée. Elles sont saluées, au nom du général en chef, par le colonel du 58° d'artillete Louise Eglos, qui se trouvait à Mondrepuy (Aisne), arrêtée également, est arrivée aujourd'hui une grande extension.

Le salut aux drapeaux

A dix heures exactement, les délégations retour de Paris paraissent dans la cour de la gare d'arrivée. Elles sont saluées, au nom du général en chef, par le colonel du 58° d'artillete (Aisne), arrêtée également, est arrivée aujourd'hui à Paris et a été envoyée à la prison de Saint-Lazare.

# LA VIE SPORTIVE

Courses à Maisons-Laftitte

prix DE Mol. AINVILLERS (à vendre aux ncheres), 2,500 fr., 2,200 mêtres. — ler, Sarteles (M. Allemand), à M. Maurice Porte; 2e, Flauburt (Sharpe), à M. Jean Stern; 3e, Nayon (G. tartin), à M. Louis Dupille.

Non placés: Gardeuse (F. Gill), Chersonèse de L. Virault), Furlana (A. Barbé), Créduleu Bertal).

PRIX MOULINS LA MARCHE (à réclamer), 3,000 fr., 2,000 mètres. — ler, Cachette (R. Sauval), à M. Louis Chapon; 2e, Ailen (L. Barré), a M. Jean Saint; 3e, Ignaucourt (Boulllon), au Dogueurs.

Cachette (Doriclès et Chopette), est entrainée par Duffourc.

PRIX DE SAINT-LUCIEN (handicap), 4,000 fr., 1,700 mètres. — ler, Aral (Hobbs), au marquis de Triquerville; 2e, Vélizy (Garner), à M. Georges Bouzin; 3e, Fine-Lame (G. Martin), à M.

Bouzin; se, frie Land, ges Eymard.
In placés. Royal-Spade (Goulpeau), Darg (O'Neill), Son Phœnix (Boullenger), Ma-(Hanson), Philippa (Mac Gee), Magnum-II Allemand), Orvillers (Atkinson), Seed-elk (Sharpe), Eight-Bells (M. Allemand), de-Roi (Niaudot), Bachelor's-Fling (Lizot-de-Roi (Niaudot), Ladv-Asmond (R.

Gagné d'une longueur et demie; le troisième à quatre longueurs.  Marron (Verwood et Hélène), est entraîne par P. Pantall.			
Résultats officiels du	Pa	ri mut	uel
CHEVAUX		Pesage 10 fr.	Pelouse 5 fr.
Sartelles	G P P	15 50	
Amadis	GPPP		3
La-Chifia	GPPP	45 » 16 » 14 » 19 50	23 8 3 6 5
Cachette	GPPP	193 » 39 » 34 50 20 50	87 5 20 50 15 12 5
Aral	GPPP	65 » 25 » 32 50 33 »	31 11 50 13 5 15 5
Marron	PP	26 50 14 » 20 50 33 »	15 5 7 50 9 5 19

Courses de chevaux à Facture a Société générale des Chemins de fer éc

LE TOUR DE FRANCE

L'étape Nice-Grenoble Nouvelle victoire de Barthélemy Grenoble, 17 juillet. — L'arrivée a lieu, en résence d'une foule énorme et par un temps plendide, dans l'ordre suivant: ler, Barthélemy, à 15 h. 8' 10''; 2e, Alavoine, 15 h. 20' 29''; 3e, Lambot, à 15 h. 21' 10''. Christophe arrive quatrième à 15 h. 24' 12''. 5: Scieux, à 15 h. 57 m. 15 s.; 6. Duboc, à 3 heures; 7. Coomans, à 16 h. 24 m. 7 s.; 8. empon, à une longueur. BOXE

WILDE VAINQUEUR DE MOORE

La contre offensive française, conforme

Retour des glorieux emblèmes

Nous tenons à signaler le joli geste qu'ont que les marchandes de lleurs de la place de la victoire, au moment où les délégations traver-

Dans les casernes Ayant appris par la voie des journaux que les délégations allaient revenir vendredi matin,

Le « Journal officiel » publie les promo-tions et nominations dans l'ordre de la Lé-

Visite aux tombes des militaires morts pour la France

ATTENTION! — Nous renouvelons que M. LEROY, de PARIS, le maître de l'art her-niaire, recevra demain dinanche 20 juillet et lundi 21, hôtel des Pyrénées et des Négociants, 12-14, rue Saint-Remi, les personnes atteintes de HERNIES et de CHUTES.

Elèves officiers de marine

et mécaniciens Subiront à Bordeaux les épreuves orales des concours d'élèves officiers de marine et d'élèves officiers mécaniciens, les candidats admissibles : Combes, Deshayes, Fagnoni, Golse, Kervren, Mathieu de Boissac.

Série de vols Une bicyclette d'une valeur de 300 francs a été volée dans le couloir de la salle des conférences, à la Bourse du travail, rue de Lalande, au préjudice de M. Arnaud Dejeu,

que, 109

— Sur des wagons en station quai des Chartrons, en face des allées de Chartres, on a pris soixante-quatre morceaux de savon, trente-huit paquets de biscuits, soixante et onze litres de rhum et cent trente-cinq litres de vin.

— Entré à l'aide de fausses clés dans la chambre de Mme Jeanne Grilhon, brodeuse, 39, rue Sainte-Catherine, un inconnu y a dérobé une somme de 110 fr. et une montre en or pour homme.

Acte de probité

M. Delage, chaudronnier à Bègles, a trou vé un porte-monnaie contenant une certaine somme, qu'il a remis à un gardien de la paix, lequel l'a déposé au bureau des épaves, où le perdant pourra aller le récla-Cet acte de probité fait honneur à M. De-

Entre Marocains Après avoir bu, ils se battent

Après avoir hu, ils se hattent

Le coran défend expressément aux disciples de Mahomet de boire du jus de la treille. Peu respectueux des enseignements du prophète, trois Marocains, manœuvres de profession: Assum Bolard, Beroki Amed et Abd el Kader, s'attablaient, jeudi soir, dans un débit du quartier Mériadeck et fêtaient la dive bouteille. Quand ils eurent laissé leur raison au fond des verres, une discussion s'éleva entre eux... sans doute à propos du règlement de compte!

Abd el Kader n'étant pas de l'avis de ses deux coreligionnaires, ceux-ci, à un morent, non seulement à coups de poing, mais encore à coups de couteau. Ils ne lui firent, d'ailleurs, que des blessures n'offrant au-cun caractère de gravité. Ils n'avaient plus la main sûre! la main sûre!
Pourtant, ayant descendu Abd el Kader, ses camarades jugèrent prudent de gagner le large, et ils retrouvèrent pour cela toute la vitesse de leurs jambes. Deux soldats du

la vitesse de leurs jambes. Deux soldats du 7e colonial, informés, s'élancèrent à leur poursuite, et, les ayant rejoints, les remirent entre les mains de la police.

La victime, Abd el Kader — nullement descendant de l'émir, — accompagné à la Permanence, a fourni au commissaire de service tous renseignements utiles au sujet de l'agression dont il a été l'objet. SAMEDI et DIMANCHE

La Maison CHAILLAT ET CANIHAC Boucherie RAOUL 71, cours d'Alsace-et-Lorraine, 71 Bœufs de Concours, offert à sa clientèle 

> Cour d'assises de la Gironde Présidence de M. le conseiller GILLET

> > Vol qualifié

La première affaire n'ayant pris fin qu'à treize heures, la deuxième est appelée seule-ment à quatorze heures trente. Elle nous ra-mène le menuisier Pierre Buzat, vingt-deux jourd'hui à Buzat, il l'a commis le 16 mars 1919 chez Mme Chaveroux, rue Diaz, où il a volé par effraction des bijoux, des chausque cette peine se confondra avec celle pro-concée vendredi dernier.

L'affaire de Montussan Sans désemparer, sans aucune suspension

Sans desemparer, sans aucune suspension d'audience, on commence, à seize heures trente, les débats de la troisième affaire. L'accusé se nomme Jean-Abel Degueil; il est agé de vingt-neuf ans et exerce la profession de cultivateur au village de Hourtin, commune de Montussan.

Le 16 décembre 1918, vers cinq heures du soir, cinq soldats américains entrèrent chez Degueil et lui demandèrent à boire: Degueil, qui donnait des soins à sa femme, 'alitée

tout de même une condamnation de

En conséquence, Degueil est acquitté. Audience levée à dix-neuf heures trente -

COUR D'APPEL DE BORDEAUX

le affaire de contributions indirectes. La ur d'appel de Bordeaux, par arrêt du juillet, a réformé le dit jugement et sup-imé la peine d'emprisonnement qui leur

CHRONIQUE MARITIME COMPAGNIES

SUD-ATLANTIQUE. - Le paquebot « Divo-na » est arrivé à Bordeaux avec un charge-ment de blé, vendredi 18 juillet, dans la ma-

COMPAGNIE TRANSATLANTIQUE. - Le

Observatoire de la Maison Larghi Du 18 juillet. Heures There Sarce Ciel Vents

# Chronique théâtrale

PRANCAIS LYRIQUE

Il paraît, c'est surnaturel, Que les momies de Saint-Michel

La troupe du Trianon, déjà formidable, enforcée par le remarquable fahtaisiste astry, vedette du Théâtre Fémina. Le célè aurice Charelle ALHAMBRA-THEATRE

Tous les jours, sur la scène, « la Revue des Revues », de R. Fontenay, interprétée par les meilleurs artistes bordelais.

SPECTACLES

FRANÇAIS. — 8 h. 30 La Folle Nuit!
BOUFFES. — 8 h. 30 La Revue de la Paix. TRIANON. — 8 h. 45 : Vollà ! revue. ALHAMBRA. — 8 h. 30 : Revue des Revues. ALCAZAR. — 8 h. 30 : On gaspille ! revue.

COMMUNICATIONS SYNDICAT DES OUVRIERS PLATRIERS.

M. Charles VALADE,

ancien agent de la Sûret

REMERCIEMENTS ET MESSE

pour messieurs sont récilement merveilleux faits par Henry, 46, Chapeau-Rouge. Tél. 10-71,

Les POSTICHES pour dames, les toupets

des Bourses du Commerce

ement. (au bushel en francs). — Chicago, 17 juli-sur juillet. 28.63 (28.75); sur septembre, 9.06), sur décembre, 23.03 (24.38). York, 16 juillet. — Bigarrés, 21.60 (21.35).

et. — £ 45 (45).

Argent. — Londres, 16 juillet. — En barres,

4 pence 1/8 (53 p. 7/8).

New-York, 17 juillet. — 103 1/4 (104 ½).

Cuivre. — Londres, 17 juillet. — En resul. —

Comptant, 102.10 (105.10); 3 mois, 103.10 (106).

New-York, 16 juillet. — Electrolytique, en

ausse. Disponible, 22 (21); futur, 22 à 23 ½ (20

COURS DES CHANGES BOURSE DE PARIS. — Le 17, change sur Londres 31 16 à 31 26; Espagne, 135 à 137; MARCHE GENERAL AUX BESTIAUX DE BORDEAUX

La Mer et le Goft

par l'Inscription maritime

Environ 1,287 planches noyer satiné d'Amérique avariées par suite d'incent provenant du vapeur « Quit S'adresser au Courtier-V deur, 4, place Gabriel. VENTE D'UN MATERIEL

DES LUBRIFIANTS

A W ENDRE très beaux peupl. et blancs de Hollande, en grumes, 8 à 10 mois d'abatage; s'adresser Sté. ALMA, 33 bis, chemin des Cossus, Le Bouscat.

assemblée constitutive sur les avantages particuliers résultant des statuts.

Le Fondateur.

Les réceptionnaires sont informés que les marchandises qui leur sont destinées seront à leur disposition dès leur mise sous palan et ils sont priés instamment de ritre leur bon à livrer chez M. MORANDIERE, agent de la KERR STEAMSHIP COMPANY, 38, cours de l'Intendance, pour en prendre livraison sitôt le débarquement de ces marchandises effectué.

CEDER tracteur à vapeur pour tous autres renseignements, s'adresser à M. H. Ferrière, courtier maritime, 9, place Richelieu, Bordeaux.

MENDRE très beaux peupl.

Let Blancs de Hollande, en

A WENDRE belle villa fs d'Ar

3,000 caisses neuves

WAGONS RESERVOIRS Guerisca controlee).

(Guerisca controlee). T'ACHETE TOUT: bijoux. me-taux meubles, antiquités, etc. Gatineau, II, cours d'Albret, Bx. ON DEMANDE balancières pour matinées GROS SALARRES. 4, place des Capucins, 4, BORDEAUX C/8 pièces eny. à louer ou à ve dre. Libre tout de suite ou d'u 3 ou 5 mois envir. Ecr. Adails ol. IVIER, Calucines, Marseille. ON DEMANDE femme pr toute la journée, 5 fr. 50 p. jeur. cent rendu domicile. S reulières, 35, rue Notre-Dame.

Contre l'O'dium et le Mildiou de la Grappe empaquetées et prêtes à être Employez les SOUFRES GRE 72 FR. les 100 KILOS TEREN TEI amnées de Succès: Notice Gratis: 16, alées d'oriéans, 16, Bordeaux

BORDEAUX, 25, rue VITAL-CARLES
T. I. jours, jusqu'à 6 h., et jusqu'à 7 h. lundi, jeudi et samedi
Brochures et rendesunements sur demande

bibelots, armes, débarras, etc. FAUCHE, 17, rue Courpon; Bdx. PASSEZ VOS VACANCES FAITES REPARER VOS a ANDERNOS-LES-BAINS, vi la «Les Charmettes», pension de famille de premier ordre. MAGNETOS par un vrai spécialiste de Paris. Stock en magasin : 1, 2, 4, 6 cyl. R. DUBOS, 82, rue d'Arès, Bdx. BOIS delignage, 67 fr. la tonn fagottes pin, 125 fr.

LECTRICIENS demandés.

TRANSPORT MESSAGERIES

Bordeaux, Libourne, Castillon, par camions autos. GARAGE, 57, rue Henri-IV, 57, Bordeaux, a partir du 21 juillet.

Garbure calcium, 106 % foo tees

Gares HENAULT, Libourne, Gde

Dour question q heritage.

A v. chambre milieu, 19, r. Gause faire comatire chezes sont partir de 21 juillet.

Distribute calcium, 106 % foo tees

Gares HENAULT, Libourne, Gde

DERDU le 16 juillet sac linge, Vittel vides, piano oc A VENDRE par lots, très beaux terrains à bâtir, av. de la Trompette, La Rochelle. S'adr. Léopold Privat, La Rochelle.

Office the latering bases of the boundary of the later of

THE SAINTE-CFOIX, BORDEAUX.

IN THE SAINTE-CFOIX, BORDEAUX.

BY AGRIFULT TOTAL

MOBILIERS, etc., etc.,

Léopold Privat, La Rochelle.

THANGUERS demandés, r. de Belfort, 29, le soir, de 6 à 7 h.

Par Camieur Bry, coiffeur. Mau
Belfort, 29, le soir, de 6 à 7 h.

Par Camieur Bry, coiffeur. Mau
Belfort, 29, le soir, de 6 à 7 h.

Par Camieur Bry, coiffeur. Mau
APPARTEMENT à louer 5 piè
des dettes contr. p. sa femme.

P. V. camte Renault 1.00

AV. camte Renault 1.00

By v. camte Renault 1.00

AV. camte Renault 1.00

By v. camte Renault 1.00